



PROCONTROL

Siège d'exploitation : ZI Bonne Fortune
Rue des Nouvelles Technologies 8
B-4460 GRACE HOLLOGNE
TVA : BE 0507 735 513
Tel : 04/227.15.77
E-Mail: secretariat@pro-control.be

Form with fields: Réf, EAN, Date du rapport, Date de visite, Par l'agent Mr, Lieu de visite, Client, Rue, B, A l'attention de, TVA.

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE NON DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET/OU A TRES BASSE TENSION

Identification de l'objet :

Réglementation appliqué : [X] LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019 [] Code Livre III titre 2 [] Autre(s)

Type de contrôle : Check-list : [] DTT_C_E_20 [X] DTT_C_E_21 [] DTT_C_E_22 [] DTT_C_E_23

- Examens de conformité avant mise en usage, Visite de contrôle L1 chap 6.5, Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique n'occupant pas du personnel, etc.

Type d'installation : [] nouvelle [X] existante [] modification [] extension [] photovoltaïque [] machines et appareils électriques

Type d'établissement : [X] unité de travail n'occupant pas du personnel / service électrique

- Voir plans de position visés réf : GODEFRAIND du 03/10/2013, Voir schémas visés réf : GODEFRAIND du 03/10/2013, Installations de sécurités établi par l'exploitant réf : du et approuvé par l'OA le, etc.

Schémas des liaisons à la terre : [X] TT [] IT [] TN-C [] TN-S [] TN-C-S

Tension de service : [] 3N400 V [] 3X230 V [X] 1N400 V [] 2x230 V [] Autre : Fréquence : 50 Hz

Source & Protection raccordement :

- Alimentation par compteur [] Non placé [] existante : N° : 50336290 [X] In compteur [] prévue max : 80 A, Alimentation par cabine client : N° : Emplacement : In sec transfo : A ICCmax : KA, etc.

Protection active contre les contacts indirects : [X] DDR IA 300 mA [] max courant : 125 A Ir/I0 Isd [] CPI :

Protection passive contre les contacts indirects : [X] double isolation [] isolation renforcée [] isolation supplémentaire

MESURES :

Table with 4 columns: Nature & Emplacement, Valeur, Conclusion. Rows include Résistance de dispersion de la prise de terre, Continuité PE & équipotentielles, Isolement, Boucles de défaut, Courant C/C, Test fonction découplage relais N°.

Appareils de mesure utilisés : [X] Matériel standard attribué à l'inspecteur

Réf. des contrôles précédents :

Table with 4 columns: Organisme Agréé, Date, Référence du rapport. Rows include Examen de conformité avant mise en usage, Premier contrôle, Dernier contrôle périodique.

[] INFRACTIONS [] voir annexe DTT_INF_E_20 [X] Néant :

[] REMARQUES [] voir annexe DTT_INF_E_20 [X] Néant :

CONCLUSION : (droits et devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

- [X] L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1. Avant le 11/01/2026. [] L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. L'installation ne peut être mise en usage. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. [] Une visite complémentaire est à exécuter avant le

Annexes pour usage PROCONTROL (non fournie aux clients) : [] Néant [X] Plans et Schémas [] Notes de calcul [X] FIE [] DTT_TAB_E_20 [] DTT_INF_E_20 [] Analyse des risques [] Sécurité [] Critique [] Plan de zonage [] Autres

Nom et visa de l'inspecteur : Pour PROCONTROL ASBL Y GENDARME

* selon les informations du client, l'installation a été réalisée avant le 1/06/2020

Chapitre 9.1. Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Section 9.1.1. Devoirs du propriétaire, du gestionnaire ou exploitant dans les installations non-domestiques

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique non-domestique est tenu:

1. préalablement aux contrôles de conformité visés au *chapitre 6.4.* ou aux visites de contrôles visées au *chapitre 6.5.*, de mettre à la disposition de l'organisme agréé, les schémas, plans et documents visés à la *section 3.1.2.* et tout autre document nécessaire au contrôle de conformité ou à la visite de contrôle;
2. d'en assurer l'entretien et de documenter les interventions réalisées lors de chaque entretien et test, comme par exemple le test des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel;
3. de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les dispositions du présent Livre soient en tout temps observés;
4. en cas d'exécution de travaux aux installations électriques, de mettre à la disposition de son personnel qui les effectuent:
 - a. le matériel nécessaire tel que défini au *chapitre 9.3.*;
 - b. les schémas, plans et documents actualisés de l'installation électrique tels que définis à la *section 3.1.2.*
5. de constituer et de tenir à la disposition de toute personne concernée qui peut les consulter:
 - a. le ou les dossier(s) de l'installation électrique qui comporte(nt):
 1. les schémas, plans et documents de l'installation électrique tels que définis à la *section 3.1.2.*;
 2. les éventuelles notes de calcul;
 3. les éventuelles analyses des risques;
 4. pour les ensembles d'appareillage à basse tension et les systèmes d'ensemble : les déclarations de conformité;
 5. un document reprenant les caractéristiques techniques du branchement au réseau de distribution;
 6. le rapport de contrôle de conformité et le dernier et l'avant-dernier rapport de visite de contrôle de l'installation électrique;
 7. un document reprenant les modifications intervenues dans l'installation depuis la dernière visite par un organisme agréé.Ce(s) dossier(s) doi(ven)t être tenu(s) sur place.
 - b. les instructions écrites nécessaires pour assurer tant la sécurité des personnes que le sauvetage en cas d'accident.
- c. les documents et les mesures qui déterminent la conformité du matériel électrique avec les conditions d'utilisation (déclarations, notices d'instructions, ...).
6. de mettre à la disposition de son personnel mentionné au *chapitre 9.3.*, un exemplaire du texte du présent Livre, ainsi qu'une copie des instructions écrites mentionnées dans le *point 5.b.*;
7. de s'assurer que:
 - a. les personnes désignées pour l'exploitation de l'installation électrique connaissent et comprennent les prescriptions réglementaires et les instructions qu'ils ont pour mission d'observer ou de faire observer;
 - b. les contrôles de conformité dont mention au *chapitre 6.4.* ont été exécutés;
 - c. les visites de contrôle dont mention au *chapitre 6.5.* ont été exécutées;
 - d. les contrôles de conformité et les visites de contrôles couvrent la totalité des installations;
 - e. les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les dites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens;
 - f. l'installation ou partie d'installation électrique fasse l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage, étant bien attendu que pour les installations destinées à alimenter des machines ou appareils mobiles, portatifs, mobiles à poste fixe, le contrôle porte sur l'installation de son origine jusqu'aux dispositifs de commande.
8. d'afficher en des endroits judicieusement choisis une instruction relative aux premiers soins donner en cas d'accident d'origine électrique;
9. de soumettre au Service interne pour la Prévention et la Protection au travail et au Comité pour la Prévention et la Protection au travail, les rapports de contrôle dont mention aux *chapitres 6.4. et 6.5.*;
10. de transmettre au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant de l'installation électrique le dossier dont mention au *point 5.a.* ci-avant;
11. de mettre à la disposition du locataire éventuel une copie du dossier de l'installation électrique;
12. d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail dans ses attributions ainsi que le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Section 9.1.3. Installations en infraction lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle

Sous-section 9.1.3.1. Contrôle de conformité

Aucune installation ou partie d'installation électrique pour laquelle des infractions au présent Livre sont constatées lors du contrôle de conformité ne peut être mise en usage. Pour le cas visé à la *sous-section 6.4.7.3.* 4ème alinéa dont le contrôle de conformité a été réalisé après la mise en usage, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle de conformité sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Sous-section 9.1.3.2. Visite de contrôle

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Section 9.1.5. Localisation des canalisations électriques souterraines

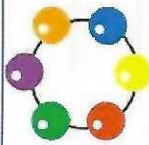
Le propriétaire d'une canalisation électrique souterraine est, en tout temps, à même de tenir à disposition les plans des canalisations souterraines, ou à défaut, de donner les indications nécessaires pour localiser celle-ci. Il le fait dans un délai de sept jours ouvrables, à partir de la réception de la demande qui lui est adressée à cet effet, à quiconque est autorisé à exécuter les travaux dans le voisinage du câble.

Sous-section 6.4.7.1. Machines et appareils électriques

Dans les installations non-domestiques, les machines et appareils fixes sont soumis à un contrôle de conformité avant la mise en usage qui porte uniquement sur le choix, l'installation et l'assemblage corrects sur place.

Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension

Toute modification importante ou extension importante d'une installation à basse ou très basse tension alternative ou continue fait l'objet d'un contrôle de conformité aux prescriptions du présent Livre avant la mise en usage de ladite modification ou extension. Ce contrôle de conformité est limité à la partie ajoutée ou modifiée de l'installation. Dans le cas d'une modification non importante ou extension non importante dans les installations non domestiques et qui ne nécessite pas un contrôle de conformité avant mise en usage, le charge de l'installation complète les schémas, plans et documents tels que définis à la *section 9.1.1.* aux *points 4.b.* et *5.a.7.* Permettant à l'organisme agréé d'en vérifier la conformité lors de la prochaine visite de contrôle. Toute modification ou extension ayant un impact sur la partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Cette partie non modifiée doit faire l'objet d'un contrôle de conformité en ce qui concerne les caractéristiques modifiées. Dans le cas de la mise en usage d'une modification importante ou extension importante pour des raisons impératives d'exploitation, il est accepté pour les installations non-domestiques qu'il soit procédé au contrôle de conformité après la mise en usage pour autant que le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique, ait pris toutes les mesures pour éviter tout danger pour les personnes et les biens. Ladite mise en usage se fait sous l'entière responsabilité du propriétaire, gestionnaire ou exploitant. Il lui appartient de veiller à ce que le contrôle de conformité soit réalisé dans un délai de 30 jours après la mise en usage de la partie ajoutée ou modifiée.



PROCONTROL

Siège d'exploitation : ZI Bonne Fortune
 Rue des Nouvelles Technologies 8
 B-4460 GRACE HOLLOGNE
 TVA : BE 0607 735 513
 Tel : 04/227.15.77
 E-Mail: secretariat@pro-control.be

Livres 1&2 Section 9.1.6. Document des influences externes		Signature exploitant		Signature OA		Particuliers								Locaux ou emplacements			
Le 11/01/2021		Le 11/01/2021		Le 11/01/2021										1 GITES 2 POOL HOUSE			
Réf.		1		2		3		4		5		6		7		8	
Influences externes		Normale		-40/+5		-25/+5		-5/+40		+5/+40		+5/+60		-15/+25		+5/+30	
ATTENTION		Négligeable		Humidité		Humide		Mouillés		Arrosés		Paq d'eau		Immergés		Submergés	
AA	Température (L.1&2 2.10.2)	Négligeable	-60/+5	IPX1	Temporaire	Humidité	IPX3	Mouillés	IPX4	Arrosés	IPX5	Paq d'eau	IPX6	Immergés	IPX7	Submergés	IPX8
AD	Présence d'eau (L.1&2 2.10.3)	Négligeable	> 2.5	IP2X	< 2.5	IP3X	< 1	IP4X	Poussière	IP5X	Etanche	IP6X					
AE	Introduction de corps solide (L.1&2 2.10.4)	Négligeable	Négligeable	Atmosphérique	Atmosphérique	Intermittent	Accidentelle	Permanent									
AF	Agents corrosifs et polluants (L.1&2 2.10.5)	Domestique	IPXX-4	Industriel	IPXX-7	Industriel sévère	IPXX-11										
AG	Contraintes mécaniques (L.1&2 2.10.6)	Faibles		Moyennes		Importantes											
AH	Vibrations (L.1&2 2.10.7)	Négligeable		Risques													
AK	Flore (L.1&2 2.10.8)	Négligeable		Risques													
AL	Faune (L.1&2 2.10.8)	Négligeable		Risques													
AM	Influences des courants (L.1&2 2.10.9)	Pas d'influence		Courant vagabonds		Influence électromagnétique		Influence ionisantes		Influence électrostatique		Courant induits					
AN	Rayonnement solaire (L.1&2 2.10.10)	Pas d'influence		Rayonnement solaire													
BA	Compétence des personnes (L.1&2 2.10.11)	Normale		Enfants		Handicapés		Averties		Qualifiées							
BB	Etat du corps humain (L.1&2 2.10.12)	Sec ou transpiration		Peau humide		Immergé		Continu									
BC	Contact avec le potentiel de terre (L.1&2 2.10.13)	Nuis		Faible		fréquent											
BD	Conditions d'évacuation (L.1&2 2.10.14)	Normale		Longue		Encombrée		Longue et Encombrée									
BE	Risque d'incendie/d'explosion (L.1&2 2.10.15)	Négligeable		Point éclair >55°C		Point éclair <55°C		Risque Contamination									
CA	Matériaux de construction (L.1&2 2.10.16)	Non combustible		Combustible													
CB	Structure des bâtiments (L.1&2 2.10.17)	Négligeable		Propagateur d'incendie		Mouvements		Flexibles ou instables									

Ce tableau est complet, (ou)..... Suite sur page(s)

Annexe au rapport n° :

Q1.: Eclairage chambre 1 & 2

Q2.: Eclairage salon,cuisine,hall,cuisine & extérieure

Q3.: coffret chauffage

Q4.: prises salon,extérieure

Q5.: Prise tv chambre + éclairage tv

Q6.: Prises chambre 1 & 2

Q7.: Eclairage chambre 3 + prises et prises et éclairage salle de détente

Q8.: Prises cuisine + éclairage plan travail + micro onde & l.v

Q9.: salle de bain 1 et prise

Q10.: éclairage & extracteur humidité+ prise salle de bain 2 côté fenêtre

Q11.: éclairage + prise salle de bain 1

Q12.: vers le tableau buanderie

Q14.: Séchoir

Q15.: Machine à laver

Q16.: éclairage buanderie

Q13.: taque

CIB Pour CIB asbl
V.GOHY
Valé : 03 OCT 2013

PROCONTROL

Organisme de contrôles agréé

Yannick GENDARME

M/S 124

Adresse de l'installation électrique

GODEFRAIND Jean-Marie
rue du rédon 30

OUFFET

Tél.: GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Installateur

Pass-Elec S.N.C. HENRIET-CORNILLIE & C

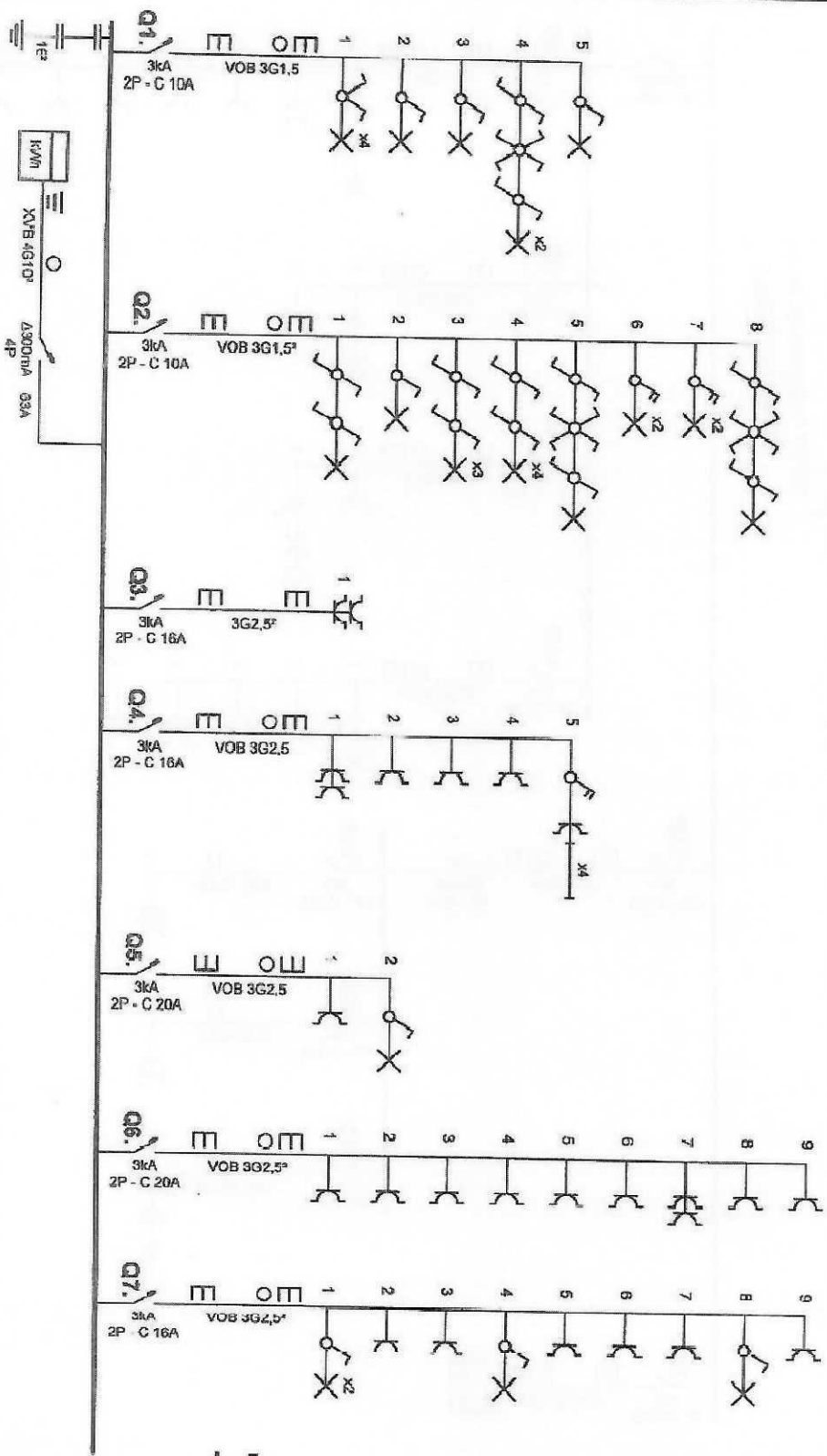
Au vieux moulin 2

4560 OCCQUIER
Tél.: GSM: 0477 564.554
Fax: 088.214.525
e-mail: -
BE0830 219

p. 6/6
Liste des circuits

2 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: PASS ELEC HENRIET PASCAL



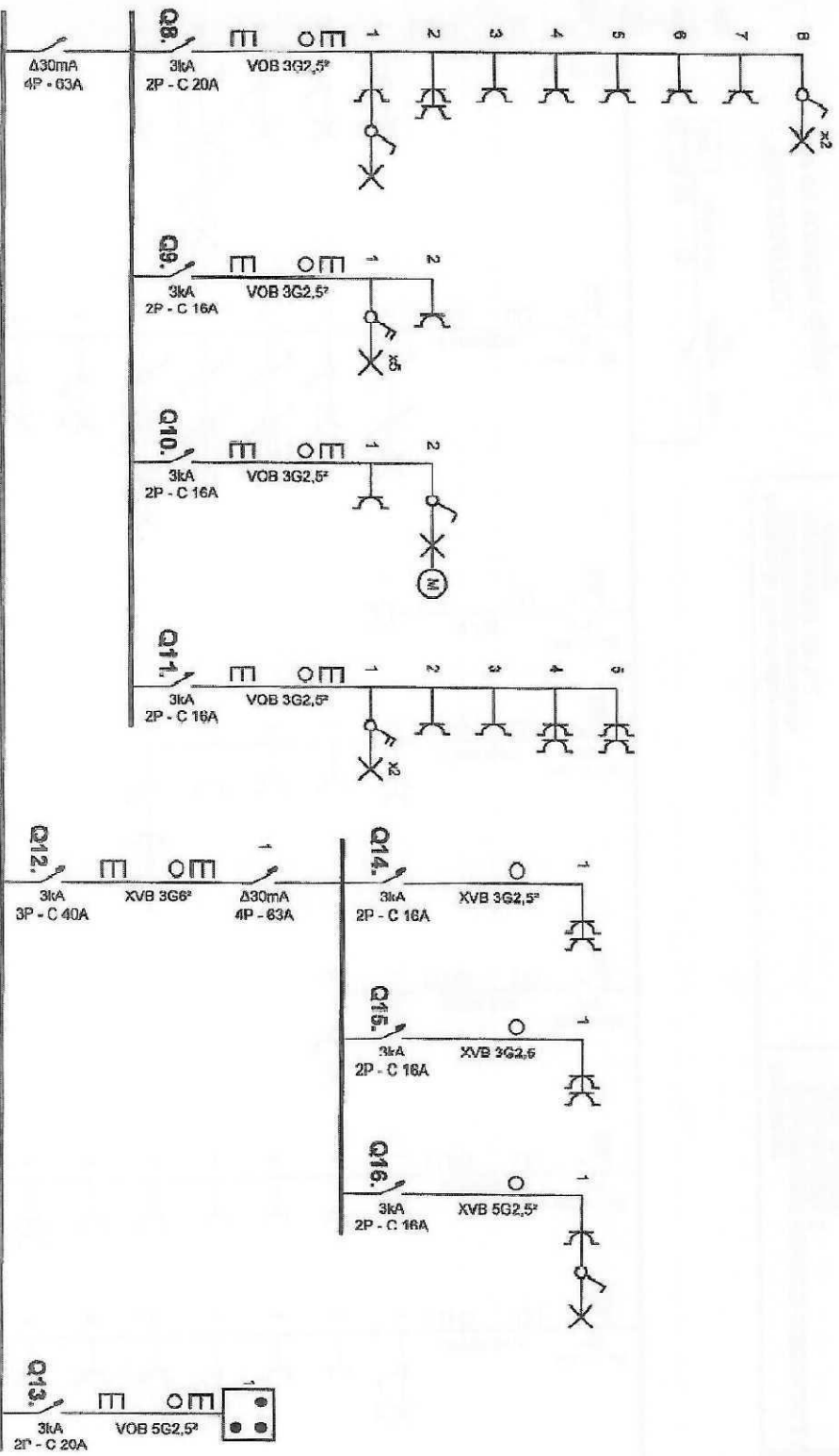
PROCONTROL
 Agence de contrôles agréés
 Yannick GENDARME

Adresse de l'installation électrique
 GODERFRAIND Jean-Marie
 rue du nablon
 OUFFET
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur
 Pass-Elec S.M.C HENRIET-CORNILLIE & C
 Au vieux moulin 2
 4560 OCCQUIER
 Tél.: - GSM: 0477 564 654
 Fax: 086 214 525
 e-mail: -
 BE0830.219

Schema dessiné par: PASC ELEC HENRIET PASCAL

p. 1/5
 Schéma utilisation
 2 x 230V ~ 50Hz



PROCONTROL
 ne de contrôles agréé

rick GENDARME

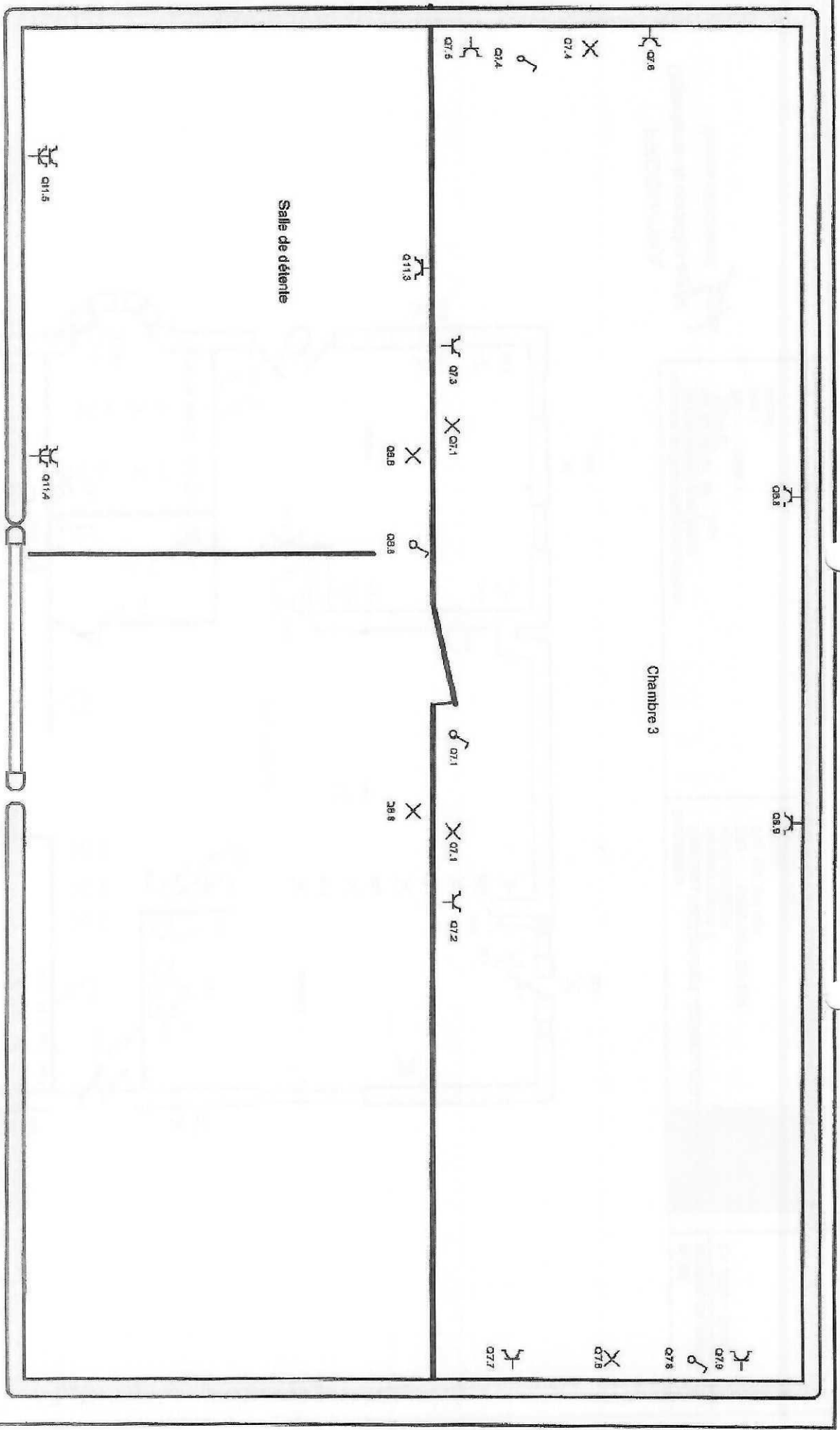
Adresse de l'installation électrique
 GODEFRAND Jean-Marie
 rue du nébion 20
 OUFFET
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Schema dessiné par: PASS ELEG HENRIET PASCAL

Installateur
 Pass-Elec S.N.C HENRIET - CORINE LIE & CIE
 Au vleur moult 2
 4560 OCCQUIER
 Tél.: - GSM: 0477 864.864
 Fax: 086.214.525
 e-mail: -
 BE0630 219



p. 2/3
 schéma unifilaire
 2 x 230V ~ 50Hz



PROCONTROL
 Organisme de contrôles agréé
 Yannick GENDARME

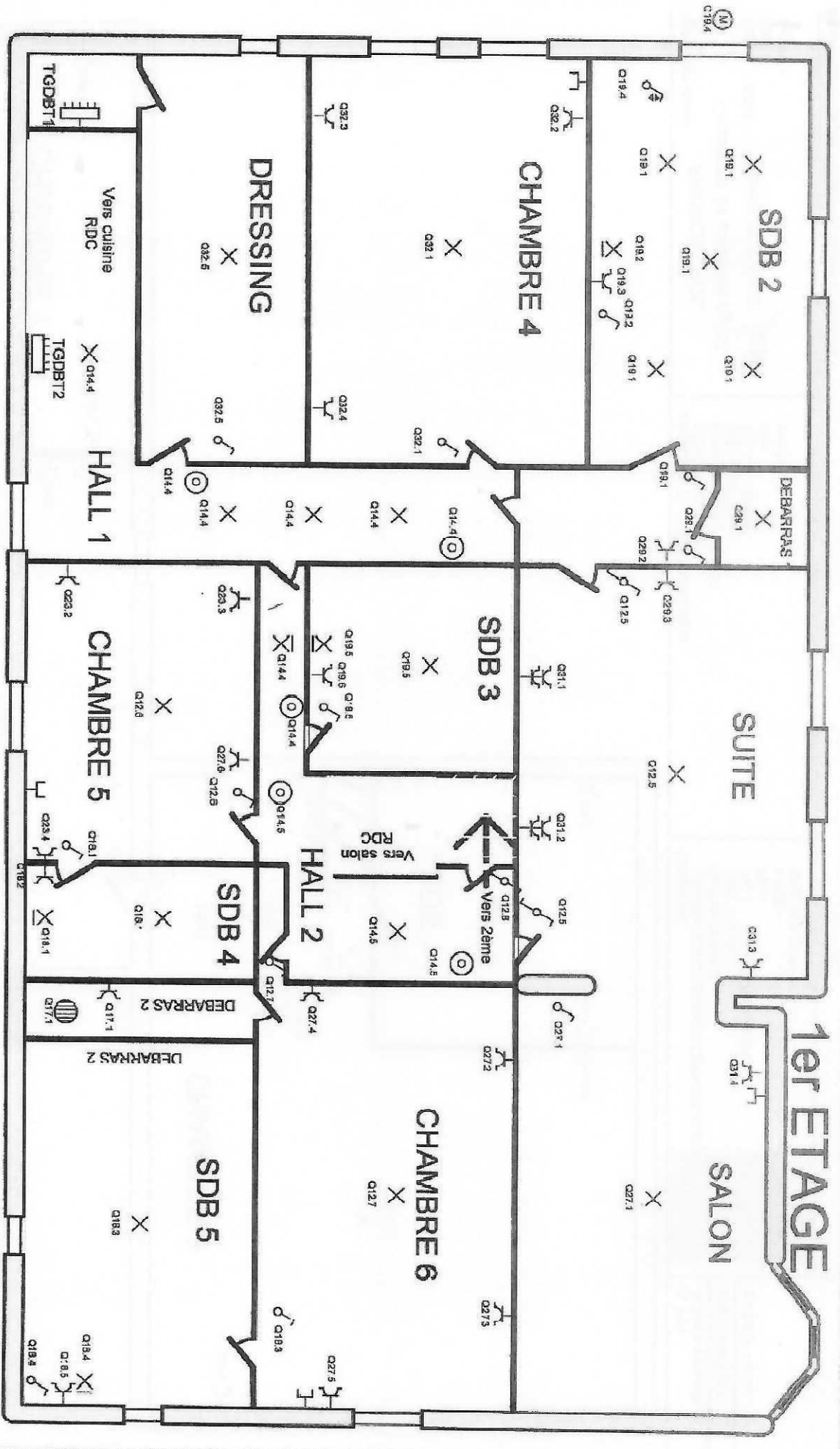
Adresse de l'installation électrique
GODEFRAND Jean-Marie
 rue du râteau 3
OUFLET
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur
Pass-Elec S.N.C HENRIET - CORNILLIE & C
 Au vieux moulin 2
 4550 OCCQUIER
 Tél.: - GSM: 0477.564.654
 Fax: 089.214.525
 e-mail: -
 BE0830.219



E. 4/5
 Schéma de position
 2 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: **PASS ELEC HENRIET PASCAL**



Organisme agréé
PROCONTROL
 Organisme de contrôles agréé
 VARIK GENDARME
 Téli: - GSM:
 Fax: -
 e-mail: -

Adresse de l'installation électrique
GODERAIND J-M
 Route du néhon 29 et 30
 4580 OUFLET
 Téli: - GSM:
 Fax: -
 e-mail: -

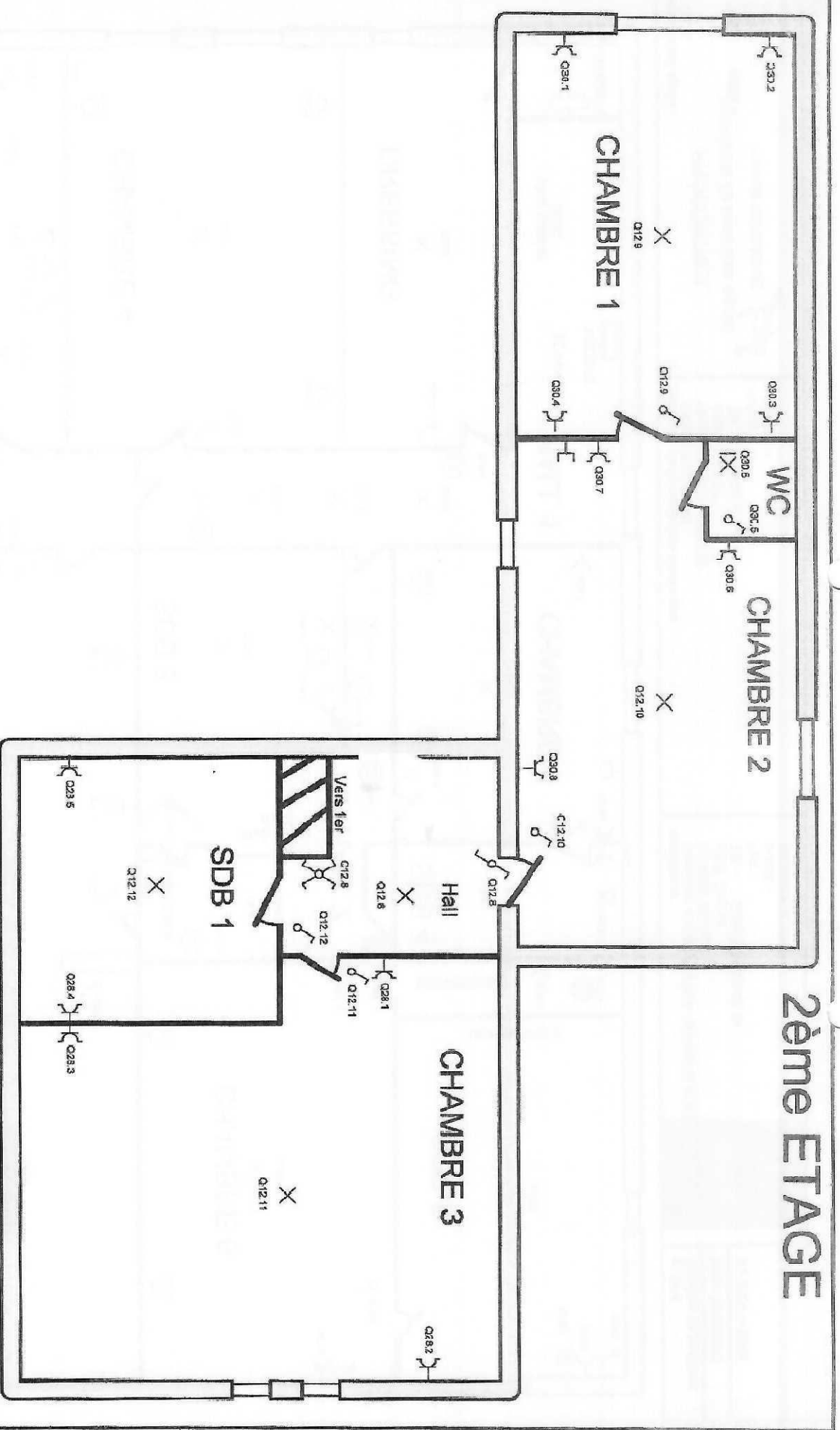
Installateur
Pass-Elec S.N.C HENRIET-CONNELLIE & CIE
 Au Vieux Moulin 2
 4580 Ooulier
 Téli: - GSM: 0477/56.46.54
 Fax: -
 e-mail: -
 BE0830.219.339

P. 5/14
 Schéma de position
 Date: 24/09/2013
 3 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL



2ème ETAGE



Organisme agréé
PROCONTROL
 Organisme de contrôles agréé
 Yannick GENDARMNE
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Adresse de l'installation électrique
 GODEFRAND J-M
 Route du néblon 29 et 30
 4590 CUFFET
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur
 Pass-Elec S.N.C HENRIET-CORNELLIE & CIE
 Au Vieux Moulin 2
 4560 Ocquier
 Tél.: - GSM: 047766.46.64
 Fax: -
 e-mail: BE0830.219 ***



schéma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL

p. 6/14
 Schéma de position
 Date: 24/09/2013
 3 x 230V ~ 50Hz

GRENIER

Organisme agréé PROCONTROL
C.I.B.

Organisme de contrôles agréé

Tél.: - GSM/numéro GENDARME

Fax: -

e-mail: -

Adresse de l'installation électrique

GODEFRAIND J.M

Route du néblon 29 et 30

4590 OUFFET

Tél.: - GSM: -

Fax: -

e-mail: -

Installateur

Pass-Elec S.N.C HENRIET-CORNÉLIE & C/É

Au Vieux Moulin 2

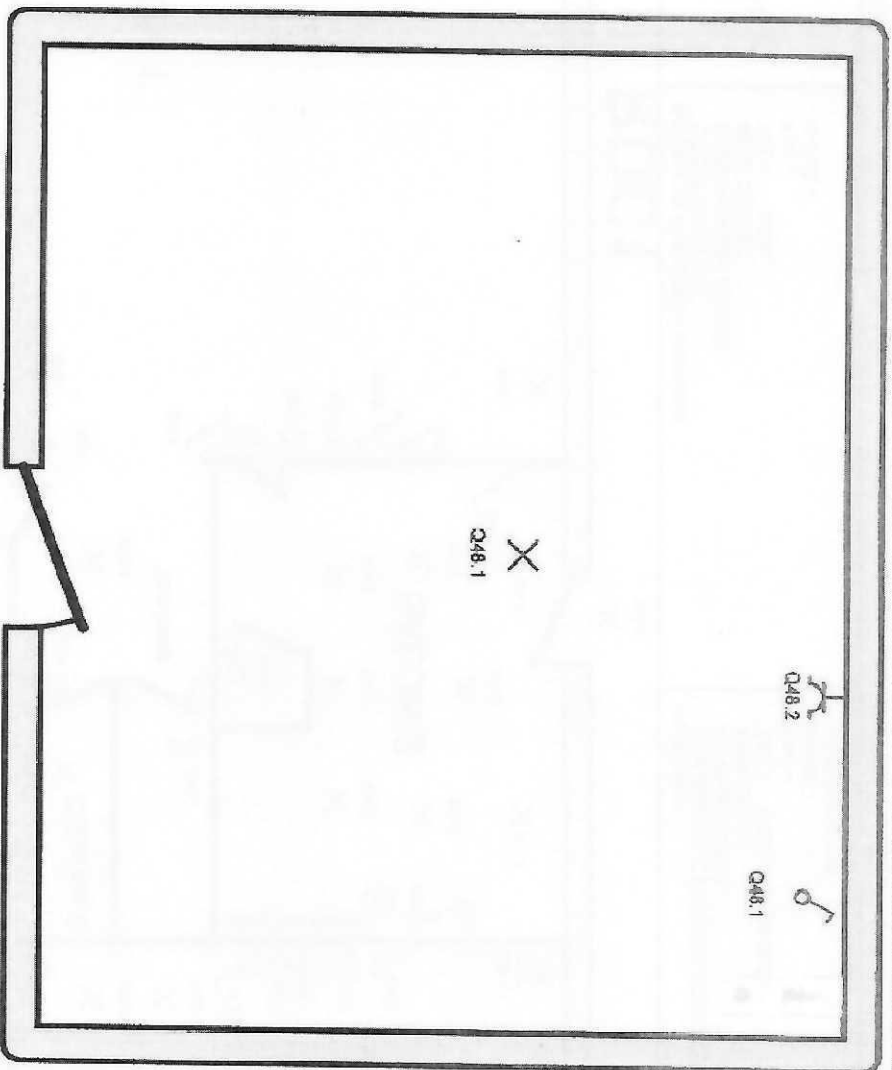
4560 Oquier

Tél.: - GSM: 0477/66.46.54

Fax: -

e-mail: -

BE0830.219.***



p. 10/14

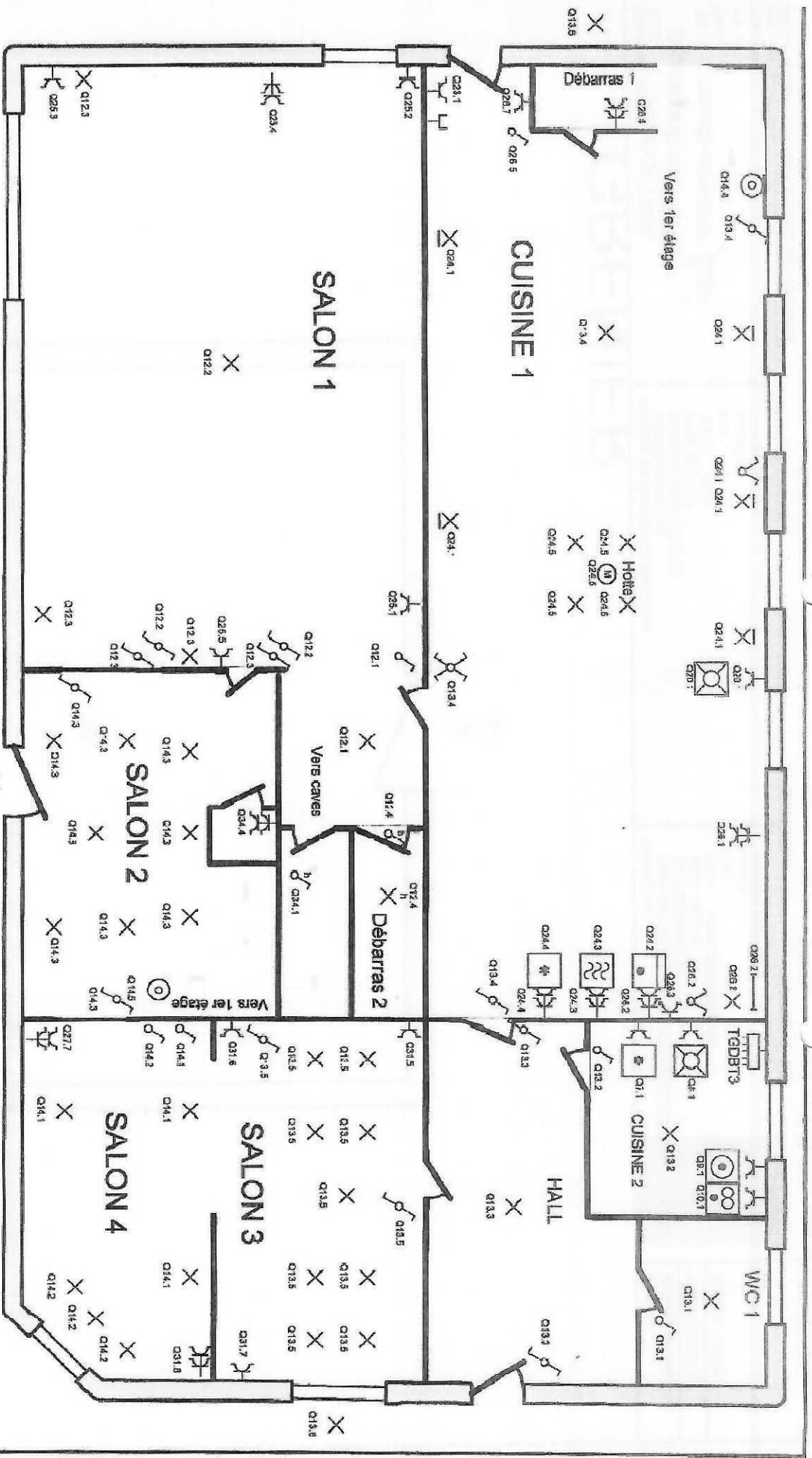
Schema de position

Date: 24/09/2013

3 x 230V ~ 50Hz

Théma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL





Organisme agréé **PROCONTROL**
 C.I.B. Organisme de contrôles agréé
 Tél.: - GSM: Yennick GENDARME
 Fax: -
 e-mail: -

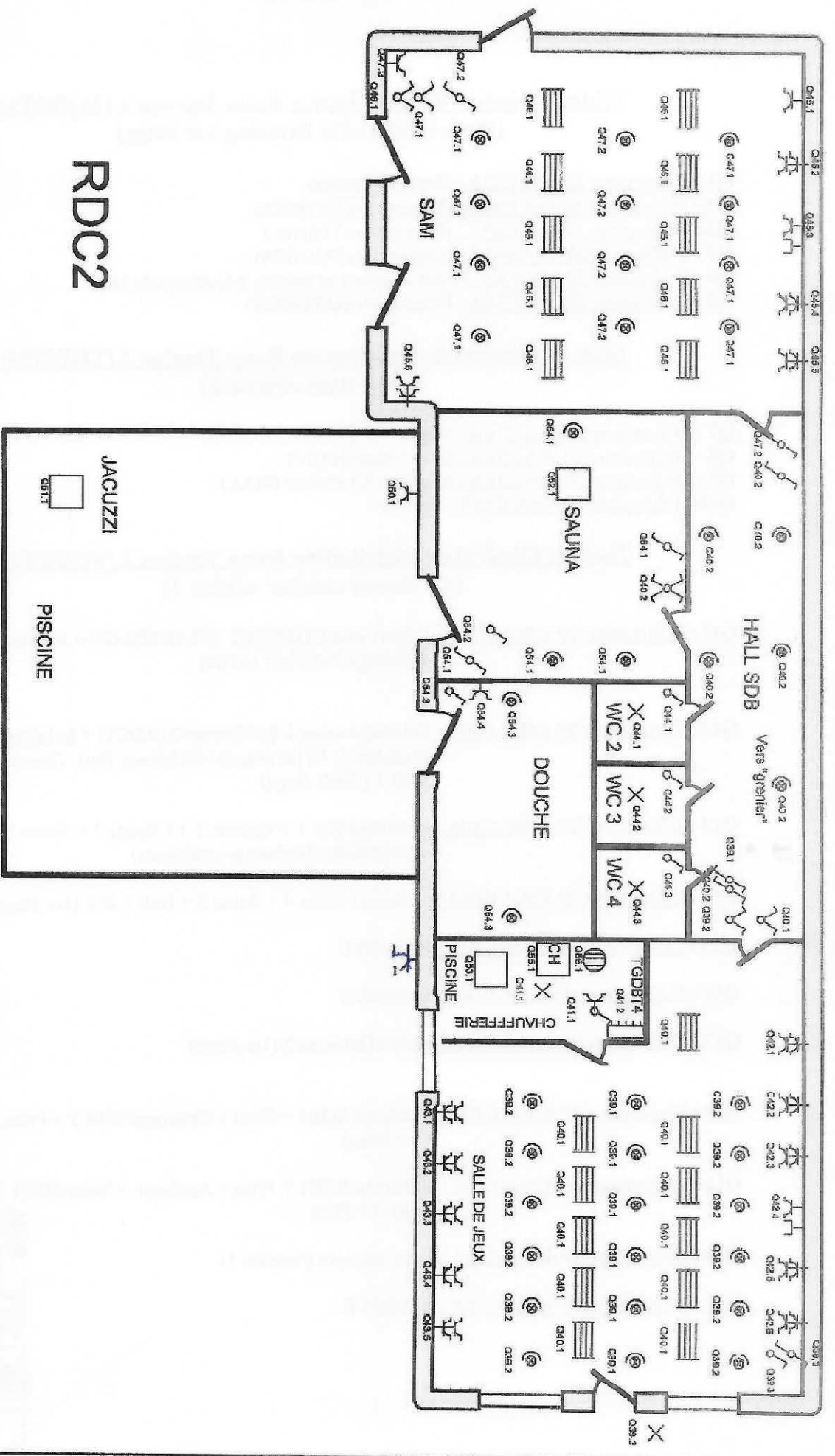
Adresse de l'installation électrique
GODEFRAND J.M
 Route du rebon 29 et 30
 4590 OUFFET
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur
 Pass-Elec S.N.C HENRIET-CORNILLIUE & CIE
 Au Vieux Moulin 2
 4560 Oquer
 Tél.: - GSM: 0477/66.46.54
 Fax: -
 e-mail: -
 BE0830219.***R



P. 7/14
 Schéma de position
 Date: 24/09/2013
 3 x 230V ~ 50Hz

chéma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL



RDC2

Organisme agréé
C.I.B.

PROCONTROL

Tél.: - GSM: - Organisme de contrôles agréé
 Fax: - Yannick GENDARME
 e-mail: - *yannick.gendarme@procontrol.be*

Adresse de l'installation électrique
GODEFRAND J-M
 Route du nélon 29 et 30
 4390 OUFLET

Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur
Pass-Elec S.N.C HENRIET - CORNELIE & CIE
 Au Vieux Moulin 2
 4660 Ocuquer

Tél.: - GSM: 0477/58 46 54
 Fax: -
 e-mail: - BE0830 219 009



p. 9/14
 Schéma de position

Date: 24/09/2013

3 x 230V ~ 50HZ

schéma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL

Tableau Général de Distribution Basse Tension 1 (TGDBT1)
(Dans local à côté Dressing 1er étage)

- Q1 : Disjoncteur 3P 3kA C32A : Taque de cuisson
- Q2 : Disjoncteur 3P 6kA C25A : (Départ vers TGDBT3)
- Q3 : Disjoncteur 3P 6kA C63A : (Départ vers TGDBT2)
- Q4 : Disjoncteur 3P 6kA B63A : (Départ vers TGDBT4)
- Q5 : Disjoncteur 2P 3kA C6A : Volet cuisine 1 et cuisine 2 (commande HF)
- Q6 : Disjoncteur 2P 3kA C10A : Eclairage local TGDBT1

Tableau Général de Distribution Basse Tension 3 (TGDBT3)
(RDC dans cuisine 2)

- Q7 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Frigo
- Q8 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Lave Vaisselle (LV)
- Q9 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Machine A Lessiver (MAL)
- Q10 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Sechoir

Tableau Général de Distribution Basse Tension 2 (TGDBT2)
(Au dessus escalier cuisine 1)

- Q11 : Disjoncteur 2P 4.5kA C16A : Départ vers COFFRET CHAUFFAGE + Eclairage caves + Eclairage Extérieur (Allée)
- Q12 : Disjoncteur 2P 4.5kA C10A : Eclairage salon 1 & débarras 2 (RDC1) + Eclairage Suite, Chambre 5, 6 (1er étage) + Eclairage Hall, Chambre 1, 2, 3 + SDB 1 (2ème étage)
- Q13 : Disjoncteur 2P 4.5kA C10A : Eclairage WC 1 + Cuisine 2 + Cuisine 1 + Salon 3 + Horloge astronomique (Eclairage extérieurs)
- Q14 : Disjoncteur 2P 4.5kA C10A : Eclairage Salon 4 + Salon 2 + Hall 1 & 2 (1er étage)
- Q15 : Disjoncteur 2P 4.5kA C10A : RESERVE
- Q16 : Disjoncteur 2P 4.5kA C16A : RESERVE
- Q17 : Disjoncteur 2P 4.5kA C16A : Boiler Débarras 2 (1er étage)
- Q18 : Disjoncteur 2P 4.5kA C16A : Eclairage SDB4 + Prise + Eclairage SDB 5 + Prise + Applique (1er étage)
- Q19 : Disjoncteur 2P 4.5kA C16A : Eclairage SDB1 + Prise + Applique + Volet SDB1 + Eclairage SDB 3 + Prise
- Q20 : Disjoncteur 2P 4.5kA C16A : Lave Vaisselle (Cuisine 1)
- Q21 : Disjoncteur 2P 4.5kA C16A : RESERVE

03 OCT 2013
Pour CIB asbl
V.GOHY

- Q22 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : RESERVE
- Q23 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : 1 Prise Cuisine 1 (TV Hauteur) + 3 Prises Chambre 5 (1er étage)
- Q24 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Eclairage Applique fenêtre Cuisine 1 + Applique mur en face + Four, Micro-Onde, Frigo + Hotte
- Q25 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Prises Salon 1 + Prises Cave 1
- Q26 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Double prises Plan de Travail (Cuisine 1) + Eclairage Plan de travail et armoire cuisine 1 + Prise + Double prises Débarras 1 + Eclairage Pergola et prise (Extérieur 1) + Prise Cuisine 1 vers Pergola
- Q27 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Eclairage Salon (Suite 1er étage) + Prises Chambre 6 + 1 prise Chambre 5 (entrée) + 1 double prises Salon 4 (Côté mur extérieur porte d'entrée)
- Q28 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Prises Chambre 3 + Prises SDB1 (2ème étage)
- Q29 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Eclairage Débarras 1 (1er étage) + Prise + 1 prise Suite (1er étage côté porte d'entrée Débarras 1)
- Q30 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Prises Chambre 1 (2ème étage) + Eclairage WC (2ème étage) + Prises Chambre 2
- Q31 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Doubles Prises Suite (tête de lit) + 1 Prise Suite + 1 prise Salon (TV) + Prises Salon 3 et 4 (1er étage)
- Q32 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Eclairage + Prises Chambre 4 + Eclairage Dressing
- Q33 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : RESERVE

Coffret Chauffage (Cave)

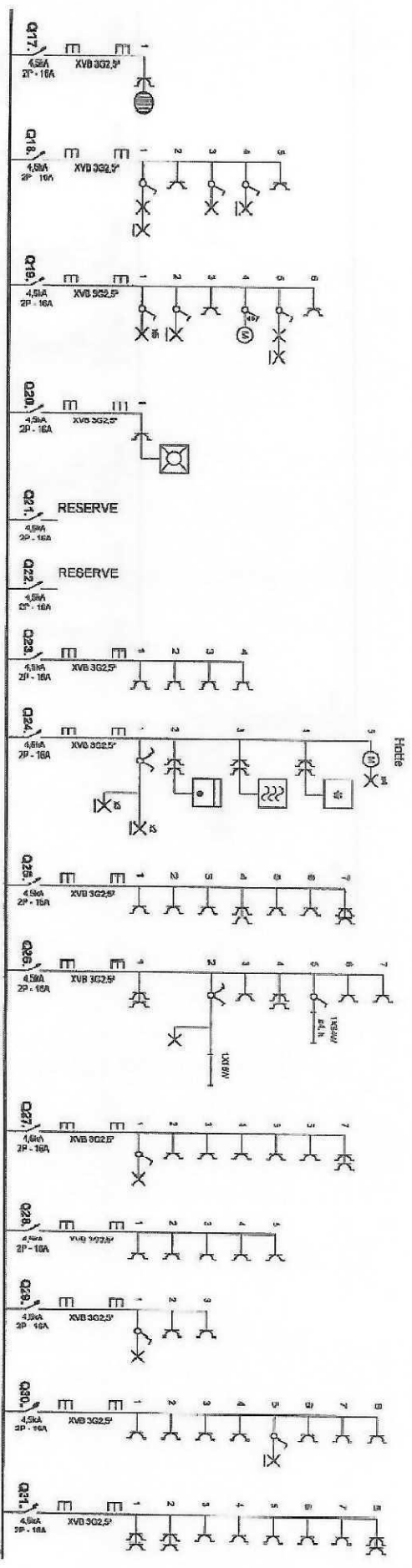
- Q34 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Eclairage Caves 1, 2, 3, 4 + Prises (Cave 3) + Double Prises en dessous escalier vers 1er étage (Salon 2)
- Q35 : Disjoncteur 2P 4,5kA C16A : Chaudière

Coffret Extérieur (Entrée Domaine)

- Q36 : Disjoncteur 2P 3kA C10A : Eclairage Allée (entrée domaine) + Porche (Sur Horloge)
- Q37 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : RESERVE

Tableau Général de Distribution Basse Tension 4 (TGDBT4)
(Dans local chaufferie)

- Q38 : Disjoncteur 2P 3kA C32A : RESERVE
- Q39 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Eclairage spots salle de jeux + éclairage extérieur (au fond de la pièce)
- Q40 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Eclairage néons salle de jeux + Eclairage hall SDB
- Q41 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Eclairage local chaufferie + Prise
- Q42 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Prise Salle de Jeux GAUCHE
- Q43 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Prises Salle de Jeux DROITE
- Q44 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Eclairage WC 1, 2, 3
- Q45 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Prises Salle à Manger (SAM)
- Q46 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Eclairage néons Salle à Manger (SAM)
- Q47 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Eclairage spots Salle à Manger (SAM) + Prise basse vers cuisine
- Q48 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Eclairage GRENIER + Prise (satellite)
- Q49 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : RESERVE
- Q50 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : 1 prise Piscine (TV)
- Q51 : Disjoncteur 2P 3kA C20A : JACUZZI
- Q52 : Disjoncteur 3P 3kA C16A : SAUNA
- Q53 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : POMPE PISCINE
- Q54 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : Eclairage Douches + local Sauna + Eclairage extérieur (Piscine)
- Q55 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : CHAUDIERE
- Q56 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : BOILER
- Q57 : Disjoncteur 2P 3kA C16A : RESERVE



Organisme agréé
C.I.B.
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

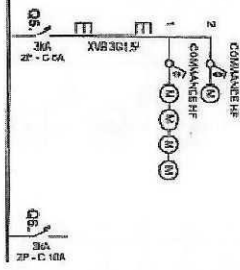
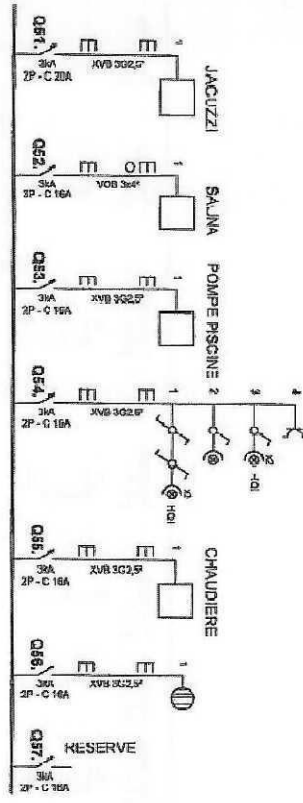
Adresse de l'installation électrique
GODEFRAND J.-M.
Route du nébion 29 et 30
4560 OUFRET
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Installateur
Pass-Elec S.N.C HENRIET-CORNEILLIE & CIE
Au Vieux Moulin 2
4560 Oouquier
Tél.: - GSM: 0477564654
Fax: -
e-mail: -
BE0830219777



p. 2/4
Schéma unifilaire
Date: 24/09/2013
3 x 230V ~ 50Hz

schéma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL



rganeleme agrée
C.I.B.

Tél: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Adresse de l'installation électrique

GODEFRAND J.M
Route du neblon 29 et 30
4590 OUFFET
Tél: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Installateur

Pass-Elec S.N.C HENRIET - CORNELLIE & CIE
Au Vieux Moulin 2
4560 Ooulier
Tél: - GSM: 047756 46 54
Fax: -
e-mail: -
BE0830 219 222

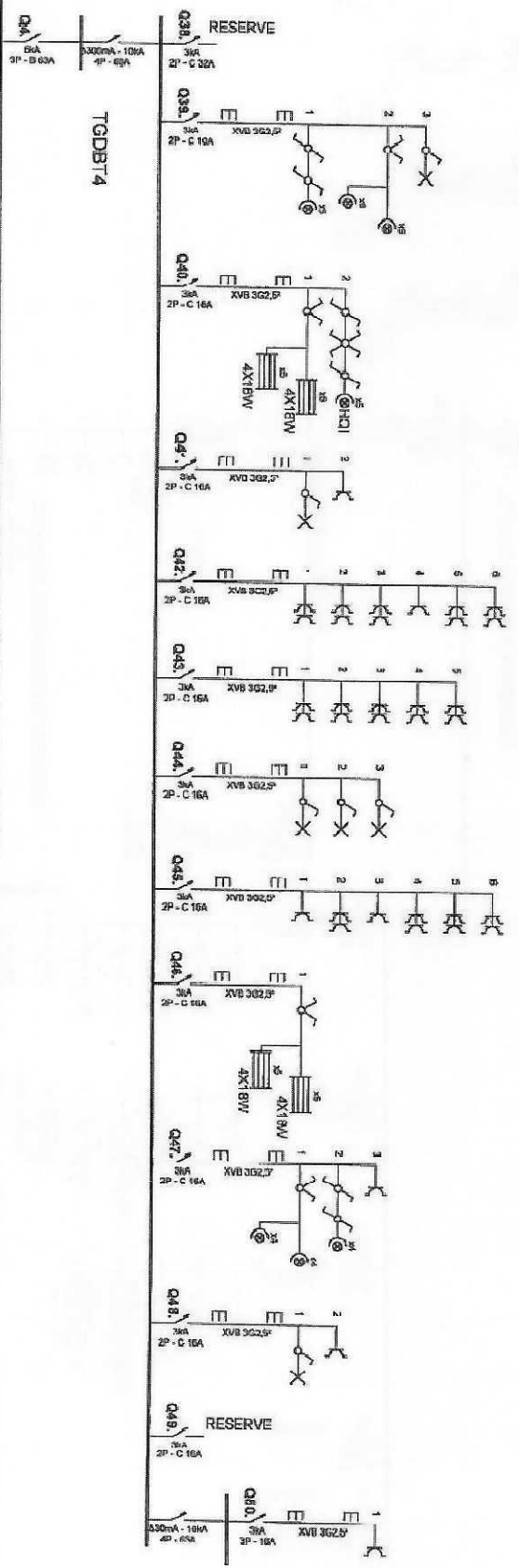
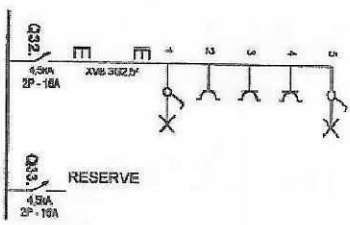


p. 4/14
Schéma unifilaire

Date: 24/09/2013

3 x 230V ~ 50Hz

théma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL



Organisme agréé
C.I.B.

Tel.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

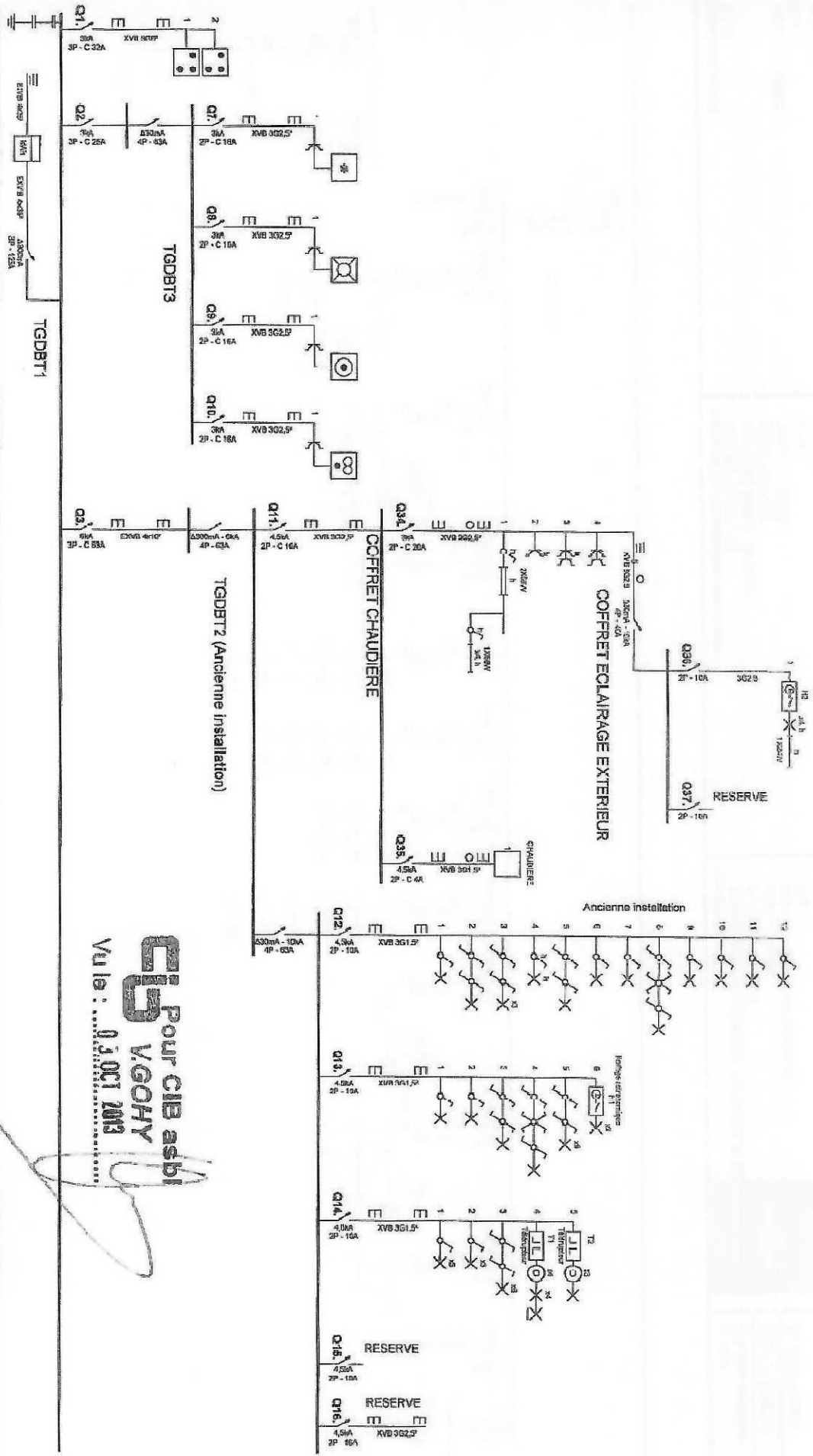
Adresse de l'installation électrique
GODEFRAIND J-M
Route du nébion 29 et 30
4590 OUFFET
Tel.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Installateur:
Pass-Elec S.N.C HENRIET - CORNELLIE & CIE
Au Vieux Moulin 2
4560 Ocaulier
Tel.: - GSM: 0477/66.46.54
Fax: -
e-mail: -
BE0830.219.00



P. 3/14
Schéma unifilaire
Date: 24/09/2013
3 X 230V ~ 50Hz

schéma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL



CIB Pour CIB asbl
V. GOHY
 Vu le : 03.01.2013

Organisme agréé
 C.I.B.

Tel: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Adresse de l'installation électrique
 GODEFRAND J-V
 Route du heblon 29 et 30
 4590 OUFFET
 Tel: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Installateur
 Pass-Elec S.N.C HENRIET-CORNEILLE & CIE
 Au Vieux Moulin 2
 4560 Ocquier
 Tel: - GSM: 047766.46.54
 Fax: -
 e-mail: -
 BE0830219.009

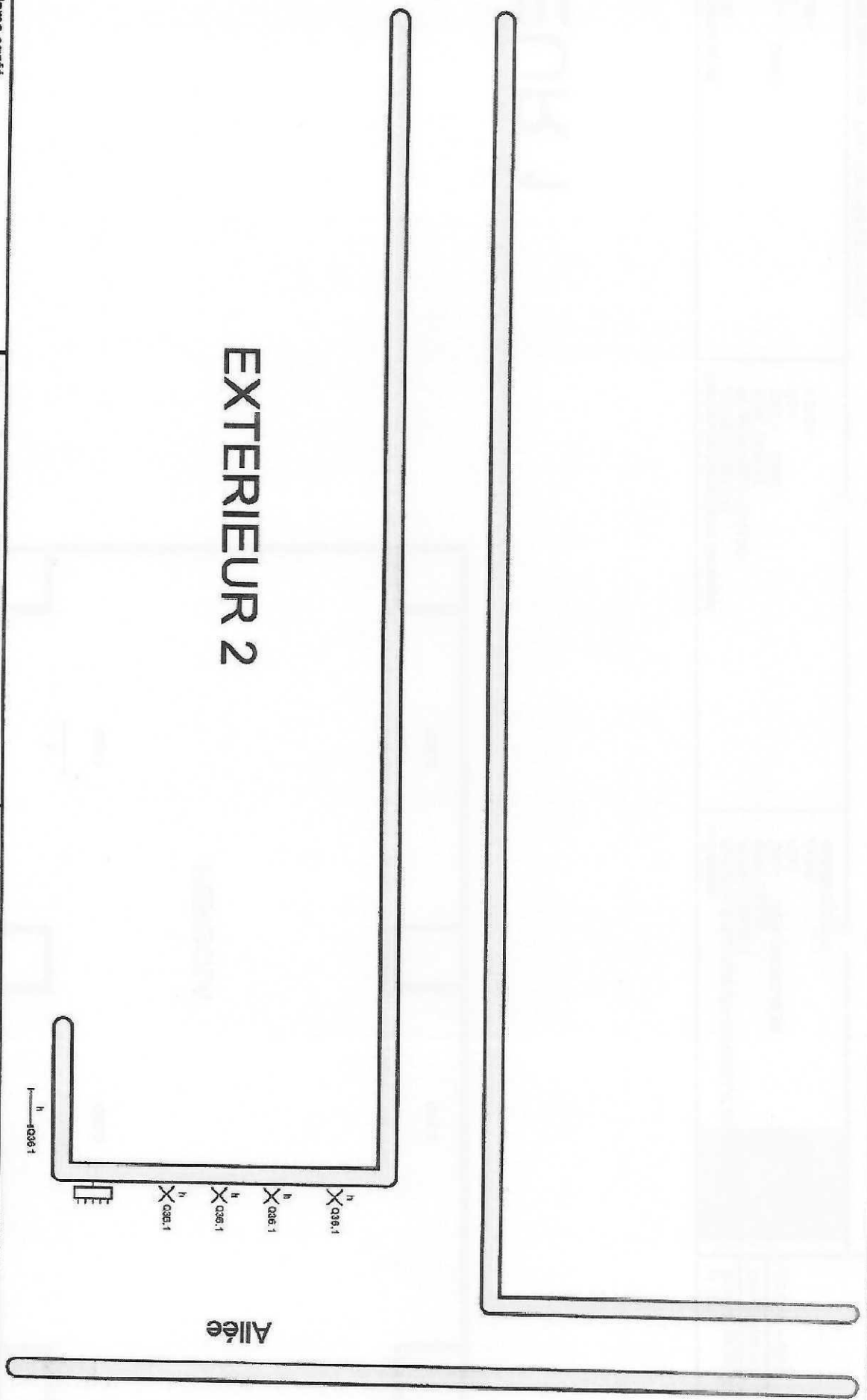


p. 1/14
 Schéma unifilaire
 Date: 24/09/2013
 3 x 230V ~ 50Hz

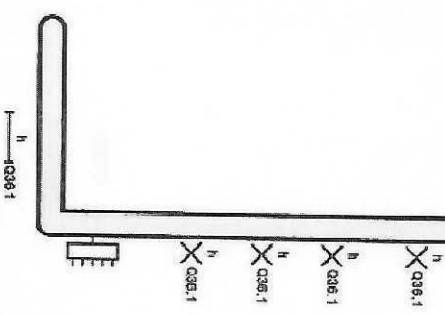
schéma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL

FORA

EXTERIEUR 2



Aliée



Organisme agréé
C.I.B.

Tél. : - GSM : -
Fax : -
e-mail : -

chéma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL

Adresse de l'installation électrique
GODEFRAND J.-M.
Route du nébion 29 et 30
4590 OUFFET
Tél. : - GSM : -
Fax : -
e-mail : -

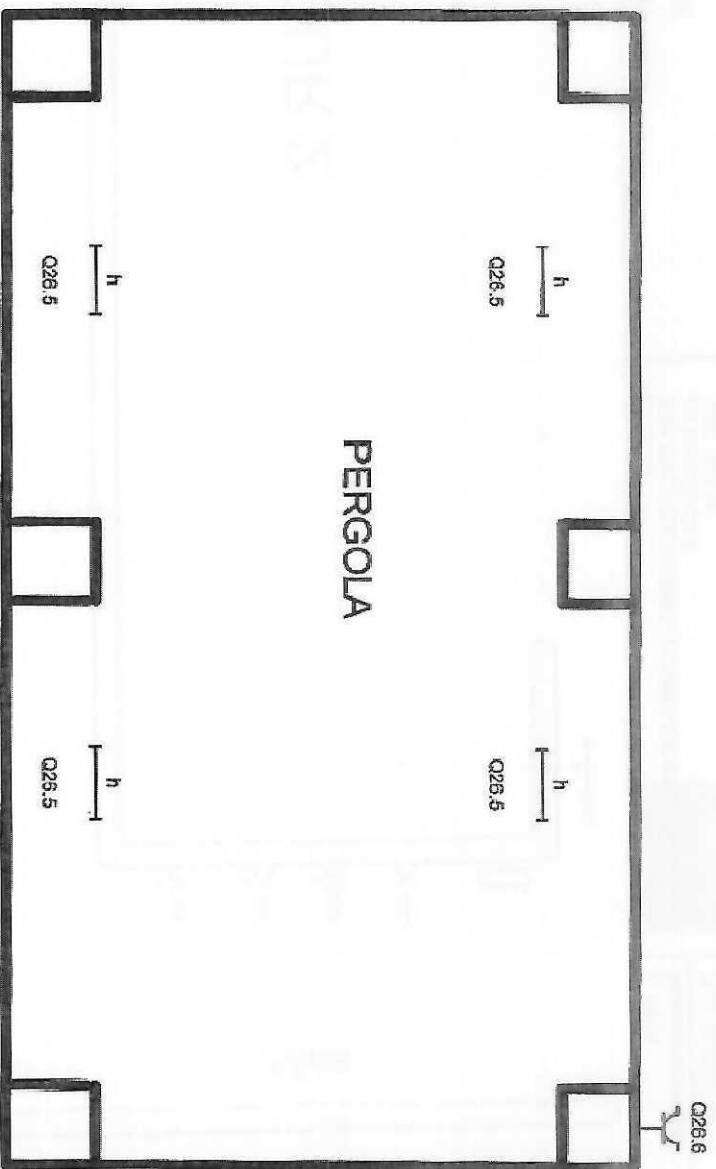
Installateur
Pass-Elec S.N.C HENRIET - CORNELLIE & CIE
AU Vieux Moulin 2
4560 Ocquier
Tél. : - GSM : 04 77 66 46 54
Fax : -
e-mail : -
BE0830.210.009



p. 11/14
Schéma de position

Date: 24/09/2013

3 x 230V ~ 50Hz



EUR 1

ytarisme agré
C.I.B.

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Adresse de l'installation électrique
GODERRAND J-M
Route du nélon 23 et 30
4590 OUFFET
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Installateur
Pass-Elec S.N.C HENRIET - CORNELLIE & CIE
Au Vieux Moulin 2
4560 Oqueret
Tél.: - GSM: 0477564654
Fax: -
e-mail: -
BE0830219



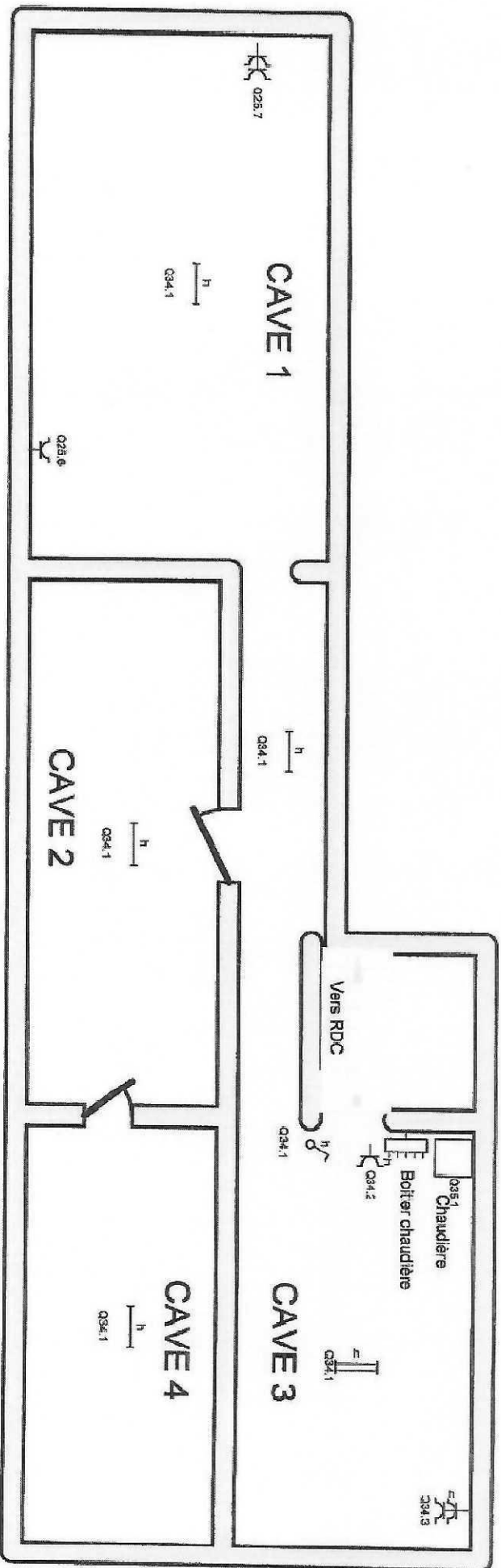
IP: 12/14
Schéma de position

Date: 24/09/2013

3 x 230V ~ 50Hz

schéma dessiné par : Pass Elec HENRIET PASCAL

CAVES



Organisme agréé
C.I.B.
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Adresse de l'installation électrique
GODEFRAND J-M
Route du nébion 29 et 30
4590 OUFFET
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Installateur
Pass-Elec S.N.C HENRIET-CORNEILLIE & CIE
Au Vieux Moulin 2
4560 Ocquier
Tél.: - GSM: 047756.46.54
Fax: -
e-mail: -
BE0830.219



p. 8/14
Schéma de position
Date: 24/09/2013
3 x 230V ~ 50Hz

schéma dessiné par : Pass-Elec HENRIET PASCAL

3

C

Date 10/10/2010	Description ...	Amount ...	Balance ...
...
...



...